

Présentation succincte du projet

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF), compétente en matière d'assainissement sur son territoire, projette la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Forbach. Cette unité prendra place sur les parcelles occupées par la station d'épuration existante et par le quai de transfert des déchets ménagers.

En effet, la station d'épuration existante d'une capacité nominale de 73 000 EH a été mise en service en 1974 :

- Présente aujourd'hui un génie civil vieillissant avec des défauts structurels,
- Présente des problèmes d'autosurveillance des débits comptabilisés en entrée et en sortie,
- Est en surcharge hydraulique en temps de pluie ce qui entraîne des surverses en A2 d'eaux brutes vers le milieu récepteur,
- Ne répondra pas aux nouvelles normes imposées par la nouvelle directive ERU votée le 5 novembre 2024 et devant être appliquées sous 2 ans en France, notamment en matière d'exigences de rejet.



Photographie aérienne de l'unité de traitement actuelle

Dans ce contexte, les travaux envisagés visent à fiabiliser le fonctionnement des ouvrages et à porter leurs capacités épuratoires à 70 000 équivalents-habitants. Ils doivent permettre ainsi la mise en œuvre d'un ouvrage épuratoire adapté aux besoins actuels et futures (horizon 2070) des communes raccordées en matière d'assainissement tout en intégrant les nouvelles normes en matière de traitement imposées par la nouvelle Directive ERU visant à protéger les milieux aquatiques. En outre, il vise également à la suppression des nuisances liées à la présence du quai de transfert des déchets ménagers.

La nouvelle station d'épuration sera construite en lieu et place de l'existante. Les études préliminaires menées par le bureau d'étude EGIS, Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) sur cette opération, ont permis d'établir les dimensions suivantes pour la future STEP :

- **Capacité nominale de traitement** : 70 000 EH,
- **Débit de référence** : 40 250 m³/j,
- **Débit de pointe** : 2 250 m³/h, ce redimensionnement devrait permettre la suppression des volumes déversés directement au milieu naturel avant traitement tels qu'observés actuellement en situation de temps de pluie,
- **Filière eau** : Boues activées avec aération prolongée (BAAP) couplée à une filtration tertiaire permettant l'atteinte de niveaux de rejet poussés notamment sur l'azote et le phosphore,
- **Filière boues** : procédés de déshydratation avec évacuation sur plateforme de compostage,

- Une évolutivité sera permise pour ultérieurement **mettre en œuvre un traitement quaternaire des micropolluants** ainsi que la mise en œuvre d'une **réutilisation des eaux usées traitées (REUT)**.

L'ensemble des ouvrages existants seront démolis pour permettre la reconstruction de la station.

Les surfaces de toitures et les surfaces laissées libres sur la parcelle seront utilisées pour mettre en place des panneaux photovoltaïques alimentant en énergie la future STEP.

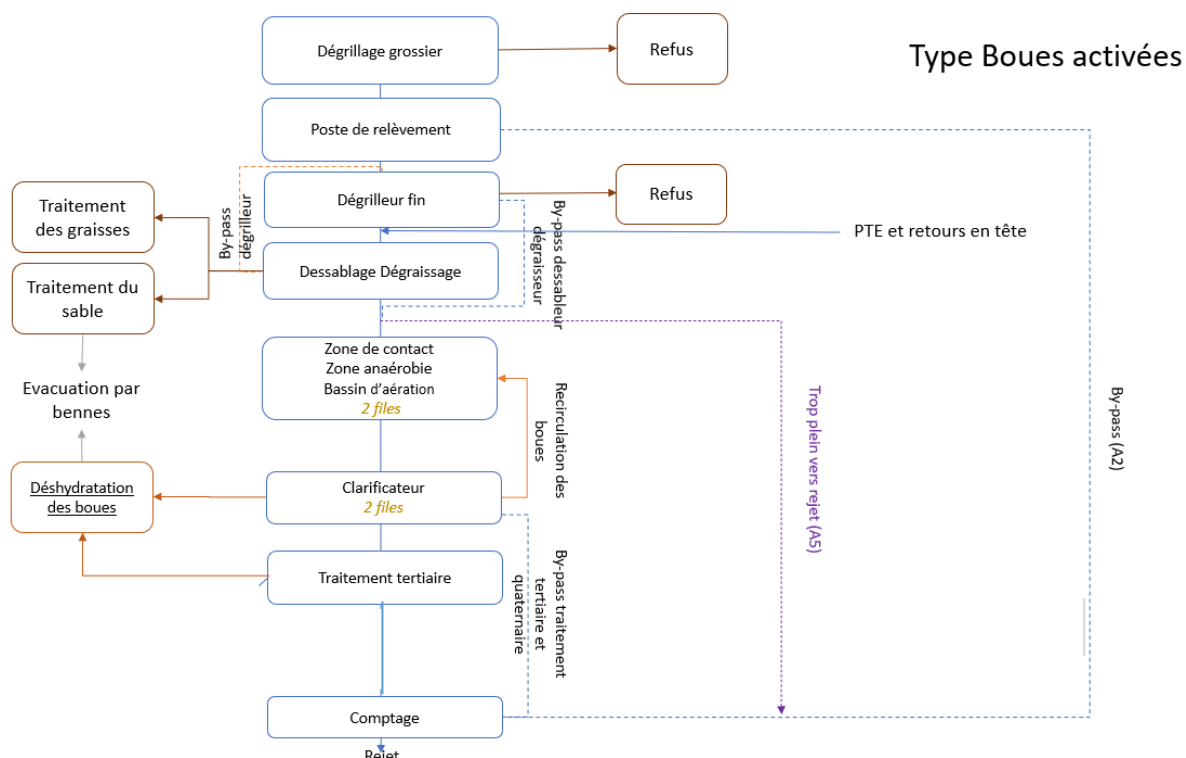
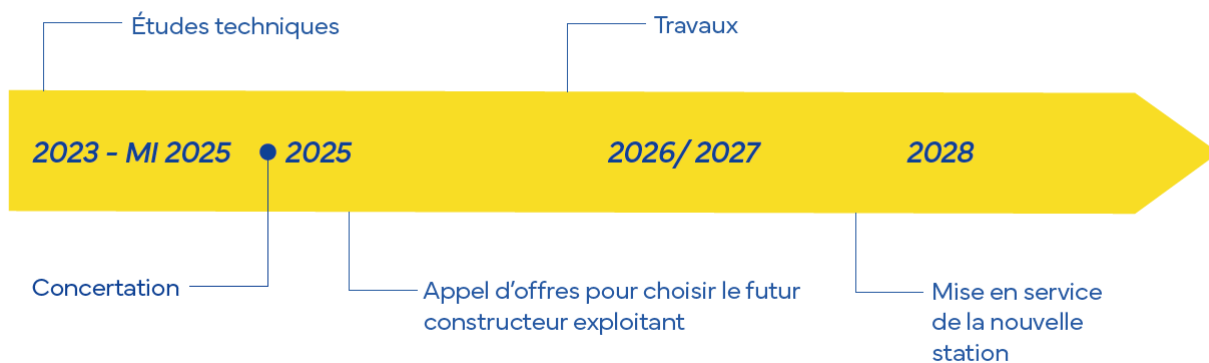


Schéma de principe de la filière de traitement des eaux et des boues retenues pour la future STEP de Forbach-Marienu

Par ailleurs, la communauté d'agglomération a souhaité profiter des travaux de reconstruction de la STEP pour remettre à ciel ouvert un cours d'eau canalisé : le Bruchgraben. Ainsi le projet est couplé à une opération de renaturation de ce cours d'eau sur un linéaire de 182 ml dans l'enceinte de la station. La recreation d'un lit sinueux associé à des aménagements hydroécologiques et à végétalisation étagées des berges permettra le développement d'espèces végétales inféodées à ce type de milieux avec la colonisation du cortège faunistique associé.



Calendrier du projet de reconstruction de la STEP de Forbach-Marienu

Compte-tenu de la capacité de traitement de cette future installation, le coût pour ce projet est évalué à 28 435 000 €.

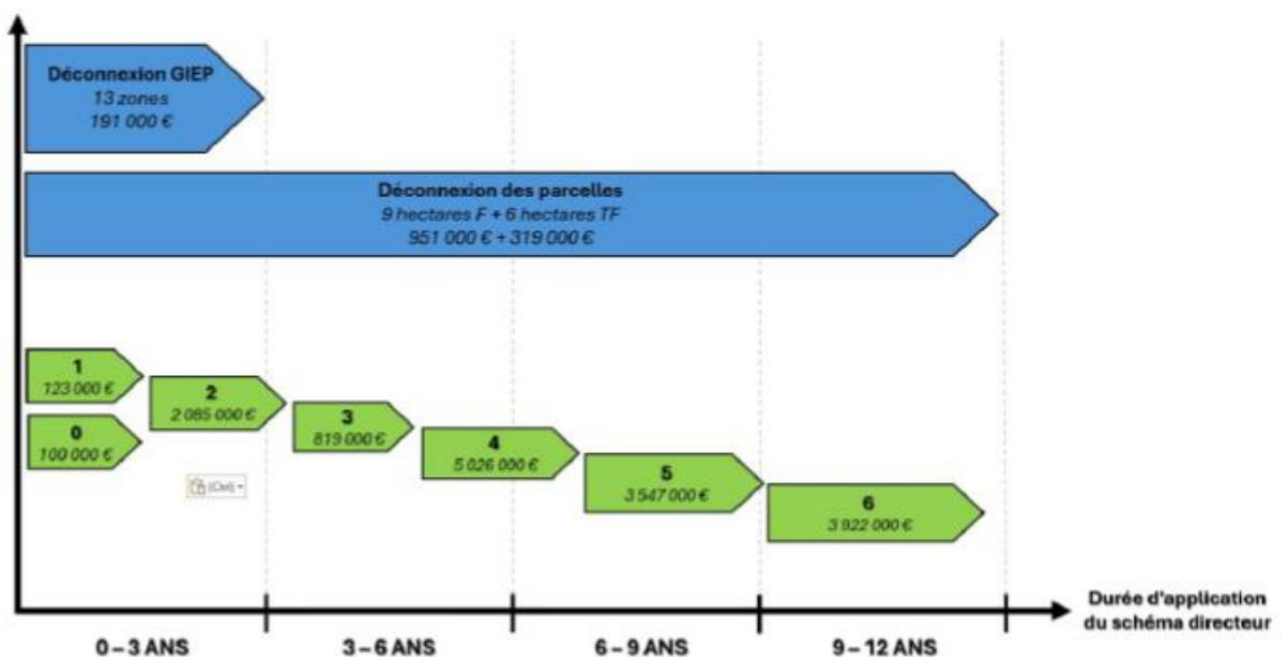
En parallèle de ce projet de reconstruction et de remise aux normes du système de traitement des eaux usées, des études ont également été réalisées sur le système de collecte des effluents (schéma directeur d'assainissement) entre 2024 et 2025. Ces études ont permis à la Communauté de Communes l'établissement d'un plan d'action sur le réseau visant à réduire de manière significative les volumes directement déversés au milieu naturel depuis les ouvrages du réseau.

Le scénario retenu comprend :

- La déconnexion des zones préférentielles identifiées pour la gestion intégrée des eaux pluviales,
- La déconnexion du réseau de surfaces actives responsables d'intrusions d'eaux pluviales,
- Au remplacement de conduites d'amenée sous-dimensionnée ou sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites,
- L'agrandissement d'ouvrages de stockages d'eau sur le réseau.

Ces travaux dont le coût est évalué à 17 M € permettront :

- la remise en conformité du réseau par rapport à la Directive ERU à savoir un taux de volume déversé par rapport au volume total collecté au milieu inférieure à 5%,
- la réduction des rejets d'eaux non traités aux cours d'eau.



Estimatif financier et visualisation des différentes échéances du plan d'action retenu pour les travaux sur le réseau de collecte